

Date d'inscription :/...../.....

Coordonnées du responsable à contacter :

Nom : Prénom.....

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

Tel : Tel Portable :

Adresse Email :

Activité : Au foyer Activité professionnelle Retraité
 Etudiant ou élève de + de 14 ans Autres

Dans le tableau ci-après, vous pourrez aussi indiquer dans la colonne « Activité » : Enfant moins de 14 ans

Les membres de la famille que vous souhaitez inscrire à la bibliothèque :

Nom	Prénom	Né(e)	Activité

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- Pour s'inscrire à la bibliothèque, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité.
- Les mineurs peuvent s'inscrire seuls sur présentation d'une autorisation parentale et d'un justificatif de domicile.
- Les usagers sont tenus de rapporter les ouvrages empruntés dans les délais prescrits. À partir de la deuxième lettre de rappel (soit 15 jours de retard), une pénalité par jour et par document sera appliquée. Son montant est fixé et modifié par délibération du conseil municipal.
- En cas de non retour des ouvrages empruntés après 45 jours, un titre de recette sera établi et recouvré par le Trésor Public auprès des emprunteurs des livres non rendus, sur la base du montant de la valeur de rachat de l'ouvrage et des pénalités de retard.
- En cas de perte ou de détérioration portant atteinte à l'intégrité du document, l'utilisateur devra remplacer celui-ci ou rembourser le montant de la valeur du rachat dudit document.
- L'utilisation des postes informatiques et de l'Internet s'effectue nominativement auprès des bibliothécaires.
- Les mineurs sont autorisés à utiliser les postes informatiques et à consulter l'Internet à condition que l'un des deux parents ait signé l'autorisation parentale.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Bibliothèque Albert Camus et j'en accepte les conditions.**Signature :**